

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Date de la demande d'intervention :  
(au minimum 4 jours avant l'intervention)

N° : .....

## LE DEMANDEUR

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Interlocuteur : .....

Tél : .....

Fax : .....

## L'INTERVENANT

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Interlocuteur : .....

Tél : .....

Fax : .....

## **INTERVENTION**

- Déménagement
- Installation d'échafaudage
- Installation d'une benne de chantier
- Chantier clôturé
- Autres (à préciser)

Lieu précis (n° et rue) : .....

.....

.....

Nature : .....

.....

.....

Dates prévues : .....

.....

## **INTERVENTION SOUMISE A UNE TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

(Tarifs 2018)

- M'engage à payer la taxe d'occupation du domaine public pour :
  - Installation d'échafaudage profondeur < 2m (forfait de 57.00 EUROS par tranche de 10 jours)
  - Installation d'échafaudage profondeur > 2m (forfait de 75.00 EUROS par tranche de 10 jours)
  - Installation pour chantier clôturé :
    - Emprise sur DP : 2.10 €/m<sup>2</sup> pour 10 jours
    - Emprise sur DP : 1.60 €/m<sup>2</sup> du 11<sup>ème</sup> jour au 50<sup>ème</sup> jour (facturation par tranche de 10 jours)
    - Emprise sur DP : 1.10 €/m<sup>2</sup> du 51<sup>ème</sup> jour au 100<sup>ème</sup> jour (facturation par tranche de 10 jours)
    - Emprise sur DP : 0.60 €/m<sup>2</sup> du 101<sup>ème</sup> jour au 500<sup>ème</sup> jour (facturation par tranche de 10 jours)
    - Emprise sur DP : 0.30 €/m<sup>2</sup> du 501<sup>ème</sup> jour au 1000<sup>ème</sup> jour (facturation par tranche de 10 jours)
  - Installation d'une benne de chantier < 8m<sup>2</sup> (11.00 EUROS par jour)
  - Installation d'une benne de chantier > 8m<sup>2</sup> (16.00 EUROS par jour)

**IMPORTANT :** La date de fin d'occupation du domaine public devra être communiquée aux services techniques par le demandeur

*Voir prescriptions importantes au verso*

Nom et signature du demandeur :

## PRESCRIPTIONS

- La fabrication de béton ou de mortier est formellement interdite sur les trottoirs revêtus et sur les chaussées.
- Les échafaudages devront être munis de semelles ou de patins afin d'éviter toute détérioration du revêtement de sol. Les protections nécessaires (bâches ou similaire) devront être installées sur l'échafaudage et au sol afin d'éviter toutes projections.
- Lors de l'installation d'un échafaudage, le stationnement sera interdit sur 10m de part et d'autre de celui ci pour éviter tout risque d'incident. La signalisation sera à la charge du pétitionnaire. Toute autre restriction devra faire l'objet d'un arrêté complémentaire de circulation.
- Le nettoyage du lieu de l'intervention doit être réalisé chaque fois qu'il est nécessaire, pendant et à la fin de l'intervention.
- Dans tous les cas, le domaine public concerné par l'intervention est réputé être propre et en bon état.

Si le pétitionnaire est d'un avis contraire, il lui appartient de demander un état des lieux contradictoire auprès des services techniques municipaux.  
(02 97 85 16 23).

Si à la fin de l'intervention, il est constaté des dégâts sur le domaine public, la réparation des dommages sera effectuée par les services techniques municipaux et facturée au permissionnaire suivant le tarif en vigueur.

- Le permissionnaire devra assurer la circulation des piétons aux abords et dans l'enceinte du chantier (Prévoir dans le cas d'installation d'un échafaudage, la possibilité d'un passage sous celui ci).
- La signalisation du chantier sera à la charge du permissionnaire qui sera entièrement responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Des panneaux de signalisation sont mis à la disposition du permissionnaire au centre technique municipal moyennant le versement d'une caution de 60 € et une location de 3,50 € par panneau.

- Observations diverses : .....
- .....
- .....
- .....

- Cette intervention nécessite la prise d'un arrêté de circulation

LE MAIRE ADJOINT  
DELEGUE AUX TRAVAUX  
ET AUX ESPACES COMMUNAUX

- Avis favorable des services techniques**

Loïc RABIN

## PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION APRES INTERVENTION

Observations après intervention : .....

.....

.....

.....

Durée réelle des travaux : .....

Somme à payer : .....